

Montréal, le 17 juillet 2025

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Steve Cadrin
Dufresne Hébert Comeau, avocats
800, rue du Square Victoria
Bureau 4500
C.P. 391
Montréal (Québec) H4Z 1J2

**OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de
modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir à compter
du 1^{er} octobre 2025
Dossier R-4287-2024 Phase 2**

Maître Cadrin,

La présente donne suite à la lettre de l'AHQ-ARQ, déposée ce jour, demandant de lui accorder un délai supplémentaire pour déposer sa preuve dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie de l'énergie autorise l'AHQ-ARQ à déposer son mémoire au plus tard le **28 juillet 2025 à 12 h**.

Veuillez agréer, Maître Cadrin, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/cl